

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution  
ou annotation

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MINGAN  
VILLE DE PORT-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 10 juin 2024, à 16 h 30, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

**SONT PRÉSENTS**

M. le maire	Alain THIBAULT
M <sup>me</sup> la conseillère	Danielle BEAUPRÉ
MM. les conseillers	Daniel CAMIRÉ
	Mario GAUMONT
	Raynald DUGUAY

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAULT.

**SONT ABSENTS**

MM. les conseillers	Gilles FOURNIER
	Roger VIGNOLA

**SONT AUSSI PRÉSENTS**

M. le directeur général	Nicolas MAYRAND
M <sup>me</sup> la greffière	M <sup>e</sup> Ariane CAMIRÉ
M <sup>me</sup> la greffière adjointe	M <sup>e</sup> Josée BOURDAGES

**CITOYENS: 12**

**JOURNALISTE: 0**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire Alain THIBAULT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et aux fonctionnaires municipaux présents.

**2024-06-204**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

**D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 juin 2024, en laissant le sujet « Affaires nouvelles » ouvert.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2024-06-205**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2024**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

**5892**

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024 tel qu'établi par la greffière de la Ville de Port-Cartier à l'égard de ce procès-verbal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2024-06-206**

**RATIFICATION – DÉCISIONS DES COMMISSIONS PERMANENTES DE LA VILLE DE PORT-CARTIER**

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

**DE** ratifier les décisions ci-après prises à l'occasion des séances suivantes de la commission permanente de la VILLE DE PORT-CARTIER, telles qu'elles apparaissent aux procès-verbaux de ces séances, à savoir :

- 27 mai 2024 : décisions CP-0524-240 à CP-0524-264 inclusivement;
- 3 juin 2024 : décisions CP-0624-265 à CP-0624-288 inclusivement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER**

M. le maire Alain THIBAUT fait lecture et dépose le rapport sur la situation financière de la Ville de Port-Cartier.

Ce rapport fait état notamment :

- des faits saillants des résultats du dernier rapport financier de la municipalité et des rapports de l'auditeur indépendant mandaté par la Ville pour l'année 2023;
- des activités d'investissement 2023;
- de l'endettement de la municipalité au 31 décembre 2023.

Ce rapport est distribué sur le territoire de la Ville de Port-Cartier conformément à l'article 105.2.2. de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) par publication sur le site Internet de la Ville.

**2024-06-207**

**DÉPÔT PAR LA GREFFIÈRE DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER POUR LE RÈGLEMENT N° 2024-376**

La greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement n° 2024-376, soit le Règlement d'emprunt décrétant des dépenses et un emprunt de 321 155 \$ pour l'acquisition d'une chargeuse-rétrocaveuse pour le Service des travaux publics, conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ c. E-2.2).

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

D'accepter le dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement numéro 2024-376.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2024-06-208

**ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° PR-24-02 (02), INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-151 QUANT À L'ALINÉA 1° DE L'ARTICLE 8.2.6 RELATIF AUX CASSE-CROÛTES »**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M<sup>me</sup> la conseillère Danielle BEAUPRÉ lors de la séance ordinaire du 13 mai 2024;

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du présent projet de règlement PR-24-02 (2) a été remise à chaque membre du conseil municipal, plus de 72 heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**CONSIDÉRANT** que le premier projet de règlement n° PR-24-02 (1) a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du 13 mai 2024;

**CONSIDÉRANT** qu'en date du 27 mai 2024, une assemblée publique de consultation a été tenue sur le premier projet de règlement n° PR-24-02 (1);

**CONSIDÉRANT** que ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

**CONSIDÉRANT** que suivant la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRO, c. A-19.1), il y a lieu d'adopter un second projet de règlement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**D'adopter**, tel que soumis, le second projet de règlement PR-24-02 (2), intitulé: « Règlement modifiant le *Règlement de zonage 2009-151* quant à l'alinéa 1° de l'article 8.2.6 relatif aux casse-croûtes »;

**DE** transmettre une copie du second projet de règlement n° PR-24-02 (2), intitulé: « Règlement modifiant le *Règlement de zonage 2009-151* quant à l'alinéa 1° de l'article 8.2.6 relatif aux casse-croûtes » et une copie de la présente résolution à la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2024-379 INTITULÉ « RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES ET UN EMPRUNT DE 350 000 \$ POUR LA RÉFECTION DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE ET L'AJOUT D'UNE SURFACE DE DEK HOCKEY »**

M. le conseiller Mario GAUMONT, par les présentes :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement n° 2024-379 intitulé : « Règlement d'emprunt décrétant des dépenses et un emprunt de 350 000 \$ pour la réfection de la patinoire extérieure et l'ajout d'une surface de dek hockey »;

- dépose le projet du règlement numéro 2024-379 intitulé : « Règlement d'emprunt décrétant des dépenses et un emprunt de 350 000 \$ pour la réfection de la patinoire extérieure et l'ajout d'une surface de dek hockey ».

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2024-380 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2023-362 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE »**

M. le conseiller Raynald DUGUAY donne avis de motion que le projet de règlement n° 2024-380 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement n° 2023-362 sur la gestion contractuelle » qu'il présente et dépose, sera soumis pour adoption à une prochaine séance.

Ce règlement vise notamment à ajuster les seuils prévus au règlement n° 2023-362 concernant la valeur des contrats, notamment, dans les règles de passation de contrat.

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2024-381 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2017-266 CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS À DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX »**

M<sup>me</sup> la conseillère Danielle BEAUPRÉ donne avis de motion que le projet de règlement n° 2024-381 intitulé : « Règlement modifiant le règlement n° 2017-266 concernant la délégation de pouvoirs à des fonctionnaires municipaux » qu'elle présente et dépose, sera soumis pour adoption à une prochaine séance.

Ce règlement vise notamment à ajuster les seuils prévus au règlement n° 2017-266 concernant l'autorisation des dépenses par des fonctionnaires.

2024-06-209

**MESURE DISCIPLINAIRE – SUSPENSION SANS SOLDE**

**CONSIDÉRANT** les faits portés à l'attention du conseil municipal concernant le comportement fautif de l'employé matricule 751 survenu le ou vers le 9 mai 2024;

**CONSIDÉRANT** que la nature des manquements reprochés à l'employé matricule 751 justifie l'imposition d'une mesure disciplinaire;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Service des ressources humaines soumise au conseil le 27 mai 2024 et selon les dispositions du Code disciplinaire en vigueur à la Ville de Port-Cartier;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,  
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

**DE** transmettre une mesure disciplinaire écrite sévère à l'employé matricule 751;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

D'imposer à l'employé matricule 751 une mesure administrative de suspension sans solde ni autre compensation d'une journée dont la journée sera à déterminer par son supérieur immédiat.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2024-06-210

**AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE – FINANCEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023-2024**

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier la Convention d'aide financière avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le versement d'une aide financière maximale de 8 533 \$ pour le financement du transport collectif pour l'exercice financier 2023-2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2024-06-211

**AUTORISATION – UTILISATION DU TERRAIN FACE À LA SCÈNE EXTÉRIEURE DE L'ÎLE MCCORMICK (STATIONNEMENT) – TENUE DE SÉANCES DE ZUMBA**

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

D'autoriser l'utilisation du terrain face à la scène extérieure de l'île McCormick (stationnement) aux fins de la tenue de séances de Zumba, sujet aux procédures applicables à ce type d'activité, le tout conformément à la recommandation du Service des loisirs et de la culture en date du 3 mai 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2024-06-212

**AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTURE – AGRANDISSEMENT, RÉFECTION ET MISE AUX NORMES DE LA PISCINE MUNICIPALE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-SLC-SPA-20230726-01 – LES CONSULTANTS D.M.G. INC. – FACTURES N<sup>os</sup> 102 ET 103**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 143 750 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 14 375 \$, taxes en sus, à l'entreprise LES CONSULTANTS D.M.G. INC., agissant pour le regroupement de personnes, en paiement pour le contrat de services professionnels d'architecture pour l'agrandissement, la réfection et la mise aux normes de la piscine municipale de Port-Cartier, faisant partie du projet n° VPC-SLC-SPA-20230726-01, le tout conformément aux factures numéros 102 et 103 datées respectivement du 22 mars 2024 et du 31 mars 2024 ainsi qu'à la recommandation du Service des loisirs et de la culture en date du 7 mai 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

2024-06-213

**OCTROI DE CONTRAT – INSPECTION SOUS-MARINE DU BARRAGE DES PIONNIERS – AQUADRONE S.E.N.C.**

**CONSIDÉRANT** l'offre de services professionnels reçue d'AQUADRONE S.E.N.C. datée du 30 avril 2024 visant l'inspection sous-marine du barrage des Pionniers;

**CONSIDÉRANT** l'article 7 du *Règlement sur la gestion contractuelle* n° 2023-362;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,  
appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

**QUE** le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

**D'**octroyer un contrat de services professionnels à l'entreprise AQUADRONE S.E.N.C. visant l'inspection sous-marine du barrage des Pionniers, au montant de 21 334,64 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de services de cette entreprise datée du 30 avril 2024 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 9 mai 2024;

**DE** préciser que le coût de ce contrat sera puisé à même l'excédent de fonctionnement non affecté;

**D'**autoriser l'ingénieur municipal à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2024-06-214

**LIBÉRATION D'UNE PARTIE DES RETENUES CONTRACTUELLES – REMPLACEMENT DU BARDEAU DES TOITURES DE L'HÔTEL DE VILLE – PROJET N° VPC-STP-TC-20210608-03 – BENOÎT TREMBLAY (1979) INC.**

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

**D'**autoriser la trésorière à verser la somme de 15 544,55 \$, taxes en sus, à l'entreprise BENOIT TREMBLAY (1979) INC., en paiement d'une partie des retenues contractuelles pour le contrat visant le remplacement du bardeau des toitures de l'hôtel de ville, faisant l'objet du projet n° VPC-STP-TC-20210608-03, le tout conformément à la recommandation du Service des travaux publics en date du 9 mai 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2024-06-215

**AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE N° 10 – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-TC-20210630-02 – CONSTRUCTION POLARIS CMM INC.**

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY,  
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 1 245 132,15 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 124 513,21 \$, taxes en sus, à l'entreprise CONSTRUCTION POLARIS CMM INC., en paiement du décompte numéro 10 pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, de traitement et de distribution de l'eau potable, faisant l'objet du projet n° VPC-STP-TC-20210630-02, le tout conformément au décompte numéro 10 daté du 8 avril 2024 ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 11 avril 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2024-06-216

**AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTÉ N° 11 – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-TC-20210630-02 – CONSTRUCTION POLARIS CMM INC.**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 2 538 637,50 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 253 863,75 \$, taxes en sus, à l'entreprise CONSTRUCTION POLARIS CMM INC., en paiement du décompte numéro 11 pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, de traitement et de distribution de l'eau potable, faisant l'objet du projet n° VPC-STP-TC-20210630-02, le tout conformément au décompte numéro 11 daté du 8 mai 2024 ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 9 mai 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2024-06-217

**AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-SPI-20141003-01 – TÉTRA TECH QI INC. – FACTURE N° 60859183**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 90 182,22 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 9 018,22 \$, taxes en sus, à l'entreprise TÉTRA TECH QI INC., en paiement pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution de l'eau potable de la Ville de Port-Cartier, faisant partie du projet n° VPC-STP-SPI-20141003-01, le tout conformément à la facture numéro 60859183 datée du 27 mars 2024 ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 2 avril 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2024-06-218

**ACCEPTATION – PROJET « IMPLANTATION D'UN SYSTÈME DE GESTION D'ACTIFS – PHASE I » – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

D'accepter l'énoncé de projet intitulé « Implantation d'un système de gestion d'actifs – Phase I » dans le cadre de la démarche de gestion des actifs municipaux, tel que soumis par le Service des travaux publics lors de la commission permanente du 27 mai 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2024-06-219

**RÉSULTATS & DÉCISION – FOURNITURE DE TROIS (3) CAMIONNETTES DE SERVICE 4 X 4 AVEC PLATEFORME ÉLÉVATRICE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – PROJET N° VPC-STP-AV-20240417-01**

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'adjuger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, soit FERRO AUTOMOBILES INC. le contrat visant la fourniture de trois (3) camionnettes de service 4 x 4 avec plateforme élévatrice pour le Service des travaux publics, faisant l'objet du projet n° VPC-STP-AV-20240417-01, pour la somme totale de 215 790 \$, taxes en sus, le tout conformément à la soumission de cette entreprise, aux devis et documents d'appel d'offres qui s'y rapportent ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 15 mai 2024;

D'approuver le dépassement de coût pour ce projet et préciser qu'il sera puisé à même le fonds de roulement;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à conclure et à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, tout contrat ou document qui pourra être requis pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2024-06-220

**DÉSFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ – AUGMENTATION DU BUDGET POUR LES PARCS ET ESPACES VERTS**

**CONSIDÉRANT** les divers travaux d'entretien requis dans les parcs et espaces verts;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de majorer d'un montant de 25 000 \$ le budget prévu;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de cette résolution;

D'autoriser la trésorière à désaffecter une somme de 25 000 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté aux fins d'augmenter le budget prévu pour les parcs et espaces verts.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

2024-06-221

**OCTROI DE CONTRAT – INSTALLATION DE 151 LUMINAIRES DE RUE AU DEL – ÉNERGÈRE INC.**

**CONSIDÉRANT** l'offre n° ODS PRO20240517 reçue d'ÉNERGÈRE INC. datée du 17 mai 2024, pour la main-d'œuvre requise pour l'installation de 151 luminaires de rue au DEL;

**CONSIDÉRANT** l'article 7 du *Règlement sur la gestion contractuelle* n° 2023-362;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,  
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

**D'**octroyer un contrat à ÉNERGÈRE INC. pour la main-d'œuvre requise pour l'installation de 151 luminaires de rue au DEL, au montant de 19 294,94 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de cette entreprise datée du 17 mai 2024 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 21 mai 2024;

**DE** préciser qu'il y a lieu d'appliquer la dérogation prévue à l'article 7.4 du règlement précité pour le présent octroi;

**D'**autoriser l'ingénieur municipal à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2024-06-222

**OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE DE LUMINAIRES AU DEL POUR INVENTAIRE – ÉNERGÈRE INC.**

**CONSIDÉRANT** l'offre n° ODS PRO20240506-01 reçue d'ÉNERGÈRE INC. datée du 6 mai 2024, pour la fourniture de luminaires au DEL pour inventaire;

**CONSIDÉRANT** l'article 7 du *Règlement sur la gestion contractuelle* n° 2023-362;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,  
appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

**D'**octroyer un contrat à ÉNERGÈRE INC. pour la fourniture de luminaires au DEL pour inventaire, au montant de 8 607,46 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de cette entreprise datée du 6 mai 2024 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 21 mai 2024;

**DE** préciser qu'il y a lieu d'appliquer la dérogation prévue à l'article 7.4 du règlement précité pour le présent octroi;

**D'**autoriser l'ingénieur municipal à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

2024-06-223

**AUTORISATION – CONTRIBUTION FINANCIÈRE – COMITÉ ORGANISATEUR DU MINI-RELAIS POUR LA VIE DE L'ÉCOLE MÈRE D'YOUVILLE**

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser une somme de 150 \$ à titre de don au comité organisateur du Mini-Relais pour la vie de l'École Mère d'Youville, dans le cadre de leur collecte de fonds 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2024-06-224

**ATTRIBUTION DE SEPT (7) BOURSES DU MÉRITE – CENTRE ÉDUCATIF L'ABRI – ABROGATION – RÉOLUTION N° 2024-05-191**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'attribuer sept (7) bourses du mérite, au montant de 100 \$ chacune, qui seront remises à l'occasion du Gala Méritas du CENTRE ÉDUCATIF L'ABRI, aux élèves s'étant le plus impliqués dans les domaines culturel, artistique et scientifique, l'école ou le centre de services scolaires en décidant;

D'autoriser la trésorière à verser les bourses aux bénéficiaires désignés comme susdit;

**QUE** la présente résolution remplace et abroge la résolution n° 2024-05-191.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2024-06-225

**AUTORISATION – UTILISATION GRATUITE DU STATIONNEMENT DU CENTRE CARTIER – PERSONNEL ET PARENTS BÉNÉVOLES DE L'ÉCOLE ST-ALEXANDRE – 21 JUIN 2024**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

D'autoriser l'utilisation à titre gratuit du stationnement du Centre Cartier par le personnel et les parents bénévoles de l'École St-Alexandre, le 21 juin 2024, suivant la demande datée du 22 mai 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2024-06-226

**AUTORISATION – UTILISATION GRATUITE DU TERRAIN DE BALLE ET DE LA CAGE DE FRAPPEURS – BASEBALL MINEUR DE PORT-CARTIER – ACTIVITÉS D'AUTOFINANCEMENT – JUIN À SEPTEMBRE 2024**

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'accorder l'utilisation gratuite du terrain de balle et de la cage de frappeurs par l'organisme BASEBALL MINEUR DE PORT-CARTIER, pour la tenue d'activités d'autofinancement qui se tiendront de juin à septembre 2024, conditionnellement à l'obtention d'assurances nécessaires, le tout selon les

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

modalités prévues à la recommandation du Service des loisirs et de la culture en date du 27 mai 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2024-06-227

**APPROBATION – AUGMENTATION DE SALAIRE – MONITEUR AUX ACTIVITÉS SPORTIVES**

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

D'approuver l'augmentation salariale pour les moniteurs aux activités sportives travaillant pour la Ville de Port-Cartier, rétroactivement au 28 mai 2024, conformément à la recommandation du Service des loisirs et de la culture en date du 30 mai 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2024-06-228

**AUTORISATION – OCTROI D'UN AVENANT – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR L'AGRANDISSEMENT, LA RÉFECTION ET LA MISE AUX NORMES DE LA PISCINE MUNICIPALE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-SLC-SPI-20230726-01**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

D'autoriser l'octroi d'un avenant à GBI EXPERTS-CONSEILS INC., agissant pour le regroupement de personnes, d'un montant maximal de 57 000 \$, taxes en sus, pour les services professionnels supplémentaires requis pour la protection incendie, la pompe à incendie et l'électricité d'urgence concernant le contrat de services professionnels d'ingénierie pour l'agrandissement, la réfection et la mise aux normes de la piscine municipale de Port-Cartier, projet n° VPC-SLC-SPI-20230726-01, le tout conformément à la proposition de cette entreprise datée du 30 mai 2024 et selon la recommandation du Service des loisirs et de la culture lors de la commission permanente du 3 juin 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2024-06-229

**MOUVEMENT DU PERSONNEL – MAI 2024**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

D'approuver le mouvement du personnel pour le mois de mai 2024, tel que présenté au conseil municipal, à savoir :

**EMBAUCHE**

CHRÉTIEN, Léia	Pomprière à temps partiel	2024-05-13
BLOUIN, Linda	Brigadière remplaçante	2024-05-28
TREMBLAY, Yves	Chef d'équipe aux espaces verts	2024-05-13

**TERMINAISON**

TREMBLAY, Yves	Chef d'équipe aux espaces verts	2024-05-16
----------------	---------------------------------	------------

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

### EMBAUCHE – ÉTUDIANTS

LAVOIE, Alex	Coordonnateur aux activités sportives	2024-05-06
GIRARD, Mégane	Coordonnatrice au camp de jour	2024-05-13
DREDELL, Benoît	Préposé à l'entretien des terrains sportifs	2024-05-18
TREMBLAY, Olivier	Moniteur aux activités sportives	2024-05-18

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2024-06-230

### AUTORISATION – DESTRUCTION DE BOÎTES D'ARCHIVES

**CONSIDÉRANT** que l'échantillonnage et l'épuration des documents d'archives de la Ville de Port-Cartier ont été effectués, conformément au calendrier de conservation en vigueur à la Ville de Port-Cartier;

**CONSIDÉRANT** que l'approbation du conseil municipal est requise en vertu de l'article 88 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), avant la destruction des documents;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,  
appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

D'autoriser le Service du greffe à procéder ou à faire procéder à la destruction d'environ soixante-trois (63) boîtes dont le contenu est arrivé à échéance de conservation selon le calendrier en vigueur de la Ville de Port-Cartier, le tout conformément aux autorisations de traitement n° D-2023-2, D-2023-3, à la note de service du 14 mai 2024 et à la recommandation du Service du greffe en date du 27 mai 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2024-06-231

### AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE SERVITUDE – HYDRO-QUÉBEC ET TÉLUS COMMUNICATIONS INC.

**CONSIDÉRANT** l'entente d'établissement des droits réels de servitude pour des lignes électriques et de télécommunication intervenue le 15 juillet 2021 en faveur d'HYDRO-QUÉBEC et de TÉLUS COMMUNICATIONS INC. sur une parcelle appartenant à la Ville, connue et désignée comme des parties des lots 4 692 932 et 4 693 218 du Cadastre du Québec, en la circonscription de Saguenay dans le cadre du projet d'installation de lignes électriques et de télécommunication sur l'Île Patterson;

**CONSIDÉRANT** que le tracé final comprend également le lot 4 692 931 du Cadastre du Québec;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY,  
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière, à conclure et à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude notarié en faveur d'HYDRO-QUÉBEC et de TÉLUS COMMUNICATIONS INC., selon le projet soumis lors de la commission permanente du 6 juin 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

2024-06-232

**OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION D’UNE CAMIONNETTE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – FERRO AUTOMOBILES INC.**

**CONSIDÉRANT** l’offre de FERRO AUTOMOBILES INC., datée du 15 mai 2024 pour l’acquisition d’une camionnette pour le Service de sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT** l’article 7 du Règlement sur la gestion contractuelle n° 2023-362;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

**D’octroyer** un contrat à FERRO AUTOMOBILES INC., visant l’acquisition d’une camionnette pour le Service de sécurité incendie, au montant de 72 029 \$, taxes en sus, conformément à l’offre de cette entreprise datée du 15 mai 2024 et à la recommandation du Service de sécurité incendie en date du 23 mai 2024;

**D’approuver** le dépassement de coût pour ce projet et préciser qu’il sera puisé à même l’excédent de fonctionnement non affecté;

**D’autoriser** le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.**

2024-06-233

**AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L’EAU POTABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-SPI-20141003-01 – TÉTRA TECH QI INC. – FACTURE N° 60867110**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

**D’autoriser** la trésorière à verser la somme de 106 954,23 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 10 695,42 \$, taxes en sus, à l’entreprise TÉTRA TECH QI INC., en paiement pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution de l’eau potable de la Ville de Port-Cartier, faisant partie du projet VPC-STP-SPI-20141003-01, le tout conformément à la facture numéro 60867110 datée du 21 mai 2024 ainsi qu’à la recommandation du Service des travaux publics en date du 23 mai 2024.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.**

2024-06-234

**OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION ET IMPLANTATION D’UN SYSTÈME GPS ET DE CONNECTIVITÉ POUR LE SUIVI DU DÉNEIGEMENT EN TEMPS RÉEL ET DU DÉPÔT À NEIGE – NSIM TECHNOLOGIE INC.**

**CONSIDÉRANT** l’offre de NSIM TECHNOLOGIE INC., datée du 23 mai 2024 pour l’acquisition et l’implantation d’un système GPS et de connectivité pour le suivi du déneigement en temps réel et du dépôt à neige;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT** l'article 7 du Règlement sur la gestion contractuelle n° 2023-362;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,  
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

**D'**octroyer un contrat à NSIM TECHNOLOGIE INC., visant l'acquisition et l'implantation d'un système GPS et de connectivité pour le suivi du déneigement en temps réel et du dépôt à neige, au montant de 57 065,97 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de cette entreprise datée du 23 mai 2024 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 24 mai 2024;

**DE** préciser que le coût de ce contrat est puisé à même l'excédent de fonctionnement non affecté;

**D'**autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2024-06-235

**OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – FERRO AUTOMOBILES INC.**

**CONSIDÉRANT** l'offre de FERRO AUTOMOBILES INC., datée du 24 mai 2024 pour l'acquisition d'une camionnette pour le Service des travaux publics;

**CONSIDÉRANT** l'article 7 du Règlement sur la gestion contractuelle n° 2023-362;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY,  
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

**D'**octroyer un contrat à FERRO AUTOMOBILES INC., visant l'acquisition d'une camionnette pour le Service des travaux publics, au montant de 89 558,02 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de cette entreprise datée du 24 mai 2024 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 24 mai 2024;

**D'**approuver le dépassement de coût pour ce projet et préciser qu'il sera puisé à même l'excédent de fonctionnement non affecté;

**D'**autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

2024-06-236

**OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION D'UN VÉHICULE NEUF À BASSE VITESSE ÉLECTRIQUE À QUATRE ROUES POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – CUBEX LIMITED**

**CONSIDÉRANT** l'offre de CUBEX LIMITED, datée du 22 mai 2024 pour l'acquisition d'un véhicule neuf à basse vitesse électrique à quatre roues pour le Service des travaux publics;

**CONSIDÉRANT** l'article 7 du Règlement sur la gestion contractuelle n° 2023-362;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

**D'**octroyer un contrat à CUBEX LIMITED, visant l'acquisition d'un véhicule neuf à basse vitesse électrique à quatre roues pour le Service des travaux publics, au montant de 51 093,80 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de cette entreprise datée du 22 mai 2024 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 24 mai 2024, conditionnellement à l'obtention d'une subvention du *Programme Écocamionnage*;

**D'**approuver le dépassement de coût pour ce projet et préciser qu'il sera puisé à même l'excédent de fonctionnement non affecté;

**D'**autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2024-06-237

**DÉPÔT - ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MAI 2024**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

**D'**accepter le dépôt de l'état des revenus et dépenses comparatifs entre le réel de l'exercice courant et précédent au 31 mai 2024 de la VILLE DE PORT-CARTIER;

**D'**accepter le dépôt de l'état des revenus et dépenses comparatifs de l'exercice courant au 31 mai 2024 et le budget de l'année en cours de la VILLE DE PORT-CARTIER.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2024-06-238

**MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – PROCÉDURES JUDICIAIRES – DEMANDE INTRODUCTIVE D'INSTANCE – RACICOT CHANDONNET LTÉE.**

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

**DE** confier un mandat de services professionnels au cabinet RACICOT CHANDONNET LTÉE., sous la responsabilité de M<sup>e</sup> Marilyse RACICOT, pour intenter toutes les procédures judiciaires appropriées, dont une demande introductive d'instance, contre ARCELORMITTAL EXPLOITATION MINIÈRE CANADA S.E.N.C., afin de récupérer tous les montants dus en vertu du Règlement n° 2023-359, intitulé « *Règlement concernant la mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution de l'eau potable de la Ville de Port-Cartier et décrétant des dépenses et une taxe spéciale de 10 217 422,44\$ afin d'en acquitter le coût* » ainsi que tous les dommages subis par la Ville;

**D'**autoriser la greffière ou la greffière adjointe à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2024-06-239

**DÉPÔT – LISTE DES CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ DONT LA VALEUR EXCÈDE 25 000 \$ POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 31 MAI 2024**

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

**QUE** la liste des contrats conclus de gré à gré et dont la valeur excède 25 000 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2024, totalisant 263 647 \$ soit déposée au conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

2024-06-240

**AUTORISATION – TENUE D'UN PONT PAYANT – CLUB LIONS DE PORT-CARTIER – 13 JUIN 2024 – ABROGATION – RÉOLUTION N° 2024-04-139**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

**D'**autoriser le CLUB LIONS DE PORT CARTIER à tenir un pont payant sur le chemin des Îles, à Port-Cartier, le 13 juin 2024, sujet aux procédures habituelles applicables à ce type d'activité, afin de recueillir des fonds pour soutenir les personnes qui sont dans le besoin, le tout conformément à la demande datée du 20 mars 2024, amendée le 5 juin 2024;

**QUE** le CLUB LIONS DE PORT CARTIER soit responsable d'aviser la Sûreté du Québec, poste auxiliaire de Port-Cartier et le Service ambulancier, de la tenue de cette activité et de mettre en place les mesures de sécurité nécessaires;

**DE** demander à l'organisme de prévoir la remise d'un coupon à ceux qui ont déjà contribué lors de ce pont payant;

**QUE** la présente résolution remplace et abroge la résolution n° 2024-04-139.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

2024-06-241

**AUTORISATION DE PAIEMENT – ACQUISITION ET IMPLANTATION DU LOGICIEL DE MAINTENANCE GUIDE TI – COGEP INC. – FACTURE N° 514564**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,  
appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

**D'**autoriser la trésorière à verser la somme de 8 875 \$, taxes en sus, à l'entreprise COGEP INC., en paiement pour l'acquisition et l'implantation du logiciel de maintenance GUIDE TI, faisant l'objet de la résolution n° 2024-05-192, le tout conformément à la facture n° 514564, datée du 21 mai 2024 ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 4 juin 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2024-06-242

**OCTROI DE CONTRAT – ÉLABORATION D'UN CONCEPT D'ENSEMBLE DU CORRIDOR D'ENTRÉE DE LA VILLE – OPTION AMÉNAGEMENT INC.**

**CONSIDÉRANT** l'offre d'OPTION AMÉNAGEMENT INC., datée du 14 mai 2024 pour des services professionnels visant l'élaboration d'un concept d'ensemble du corridor d'entrée de la Ville;

**CONSIDÉRANT** l'article 7 du Règlement sur la gestion contractuelle n° 2023-362;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,  
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

**D'**octroyer un contrat à OPTION AMÉNAGEMENT INC., pour des services professionnels visant l'élaboration d'un concept d'ensemble du corridor d'entrée de la Ville, au montant de 26 200 \$ ainsi qu'une option de 2 500 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de cette entreprise datée du 14 mai 2024 et à la recommandation du Service de l'urbanisme en date du 6 juin 2024;

**D'**autoriser le coordonnateur du Service de l'urbanisme à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**INFORMATIONS DU CONSEIL AU PUBLIC**

**M. LE MAIRE ALAIN THIBAUT**

Il annonce que SHANGO CANADA INC. a reçu la confirmation de son bloc énergétique pour son projet d'usine de production de boulets de broyage. Il s'agit d'un projet très intéressant qui diversifiera l'économie et qui emploiera environ 35 travailleurs dans la première phase et une centaine de travailleurs par la suite.

Il mentionne avoir remis les bourses aux étudiants du CEL'A la semaine dernière lors de la cérémonie des Méritas et félicite chacun des récipiendaires.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

### **M. LE CONSEILLER DANIEL CAMIRÉ**

Il fait un retour sur la dernière rencontre du Comité de circulation du 28 mai dernier et mentionne qu'un mandat sera confié à une firme spécialisée pour l'analyse de trois intersections problématiques ainsi que sur la vitesse. Dans l'attente du rapport, des indicateurs de vitesse seront installés sur les rues Girard, Boisvert et Maisonneuve.

Il invite les citoyens à aller encourager les athlètes lors de la 30<sup>e</sup> édition du Triathlon qui se tiendra le 15 juin prochain.

### **M. LE CONSEILLER MARIO GAUMONT**

Il n'a rien de particulier à mentionner.

### **M. LE CONSEILLER RAYNALD DUGUAY**

Il fait un retour sur la 30<sup>e</sup> édition des jeux régionaux des aînés tenus du 25 au 27 mai dernier et remercie tous les bénévoles et les employés du Service des loisirs et de la culture de leur implication.

### **M<sup>ME</sup> LA CONSEILLÈRE DANIELLE BEAUPRÉ**

Elle souligne le travail d'accompagnement de DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PORT-CARTIER pour le projet de SHANGO CANADA INC.

Elle remercie le comité organisateur de l'événement Tissé Serré du 1<sup>er</sup> juin dernier.

Elle mentionne que la Journée des grands donneurs d'ordres organisée par la CHAMBRE DE COMMERCE DE PORT-CARTIER et DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PORT-CARTIER fut un succès et remercie les employés du Service des loisirs et de la culture pour leur implication.

### **RÉPONSE AUX QUESTIONS SOULEVÉES À L'OCCASION D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE**

– À la séance du 13 mai 2024, M. Gaétan LÉVESQUE demandait si c'était normal que des activités de piégeage soient exercées le long de la piste cyclable sur la route 138?

**Réponse :** Les activités de piégeage sont normées par le *Règlement sur les activités de piégeage et le commerce des fourrures* adopté en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (chapitre C-61.1, a. 55, 97 et 162). Pour le secteur concerné, nous n'avons aucune indication qu'un permis ou un bail ait été accordé par le ministère. La situation sera gérée avec notre réglementation municipale, par exemple nuisance ou activité sans permis ou autorisation.

– À la séance du 13 mai 2024, M. Pierre LAVOIE demandait si c'était possible de savoir où s'arrête la juridiction de la Ville sur les plages?

**Réponse :** Compétence provinciale ressources naturelles et environnement (compétence partagée mais ici provinciale). Les municipalités ont le devoir d'intervenir pour faire respecter leur réglementation en matière de protection de l'environnement. Avec les changements climatiques, il est de notre devoir de protéger nos plages et nos cordons littoraux.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

(La *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* #13 3<sup>e</sup> et le *Règlement sur les activités dans des milieux humides, hybrides et sensibles* #49 protègent les plages et les cordons littoraux, Règlement 2006-074 Règlement concernant la circulation et le stationnement des véhicules routiers)

– À la séance du 13 mai 2024, M. Jonathan SPINA demandait si c'était possible de savoir si les matériaux et structures installés sur la plage de Pointe-aux-Anglais l'année dernière seront enlevés?

**Réponse :** Le COMITÉ ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE (ZIP) CÔTE-NORD DU GOLFE réalise encore une année de suivi sur ces installations. Il n'est donc pas prévu de les retirer. Comme ces infrastructures sont la propriété du MTQ, c'est leur équipe qui va s'occuper de l'entretien pour les prochaines années, selon les recommandations du Comité ZIP.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. le maire Alain THIBAUT et les officiers du conseil municipal répondent aux questions du public.

#### Questions de M<sup>me</sup> Marjolaine BÉRUBÉ

- Est-ce que la plage Rochelois appartient à la Ville?
- À quel moment débutera la réception de la redevance pour le projet éolien APUJAT?

2024-06-243

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

**QUE** la séance ordinaire du 10 juin 2024 soit levée à 18 h 32.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

---

**Alain THIBAUT, maire**  
**Président d'assemblée**

---

**M<sup>e</sup> Ariane CAMIRÉ**  
**Greffière**

---

**Alain THIBAUT**  
**Maire**

AC/bb